

Paris, le 13 février 2013



Communiqué de presse

Mariage des personnes de même sexe : un grand pas vers l'égalité

L'Assemblée Nationale vient d'adopter en première lecture et à une large majorité la loi sur le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe.

Le Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL) se réjouit de ce vote, d'autant plus, qu'il milite depuis plus de vingt ans pour des progrès significatifs dans le domaine de la famille. Le mariage pour tous est une avancée pour l'égalité des droits des adultes et des enfants. La France va enfin rejoindre le groupe des pays voisins ayant déjà opté pour cette pratique.

Le CNAFAL tient à saluer le courage et la ténacité de Madame Taubira, Garde des Sceaux, de Madame Bertinotti Ministre de la Famille et de Monsieur Erwan Binet rapporteur de cette proposition de loi.

A aucun moment, nous n'avons relevé la moindre faiblesse sur ce projet de mariage pour tous, malgré une opposition déterminée à tout mettre en place pour faire reculer son adoption.

Le CNAFAL en tant que mouvement familial est sensible au vote qui modifie l'article L211-1 du code de l'Action Sociale et des Familles, permettant aux familles homoparentales et aux couples pacsés d'adhérer à l'UNAF.

Le CNAFAL est satisfait et reconnaissant à l'ensemble du gouvernement ministres et députés d'avoir permis cette première victoire.

Cependant d'autres chantiers se profilent à l'horizon.

L'avant-projet de loi sur la famille devrait être présenté en mars. Il suscitera lui aussi de nombreuses controverses.

Dans l'objectif de toujours plus d'égalité, le CNAFAL demande que ce projet de loi intègre le statut du tiers parent, mais également la PMA pour toutes les femmes. L'accès aux origines quel que soit le mode de procréation et de filiation, doit également accompagner ces nouvelles avancées.

Le CNAFAL souhaite que le gouvernement fasse preuve du même courage, de la même détermination et de la même efficacité que ceux constatés lors de ce vote.

Il apportera tout son soutien à ce projet.

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,
06 23 82 80 22.

Marie-Odile Pelle Printanier,
Vice-Présidente,
06 85 88 60 78.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@wanadoo.fr